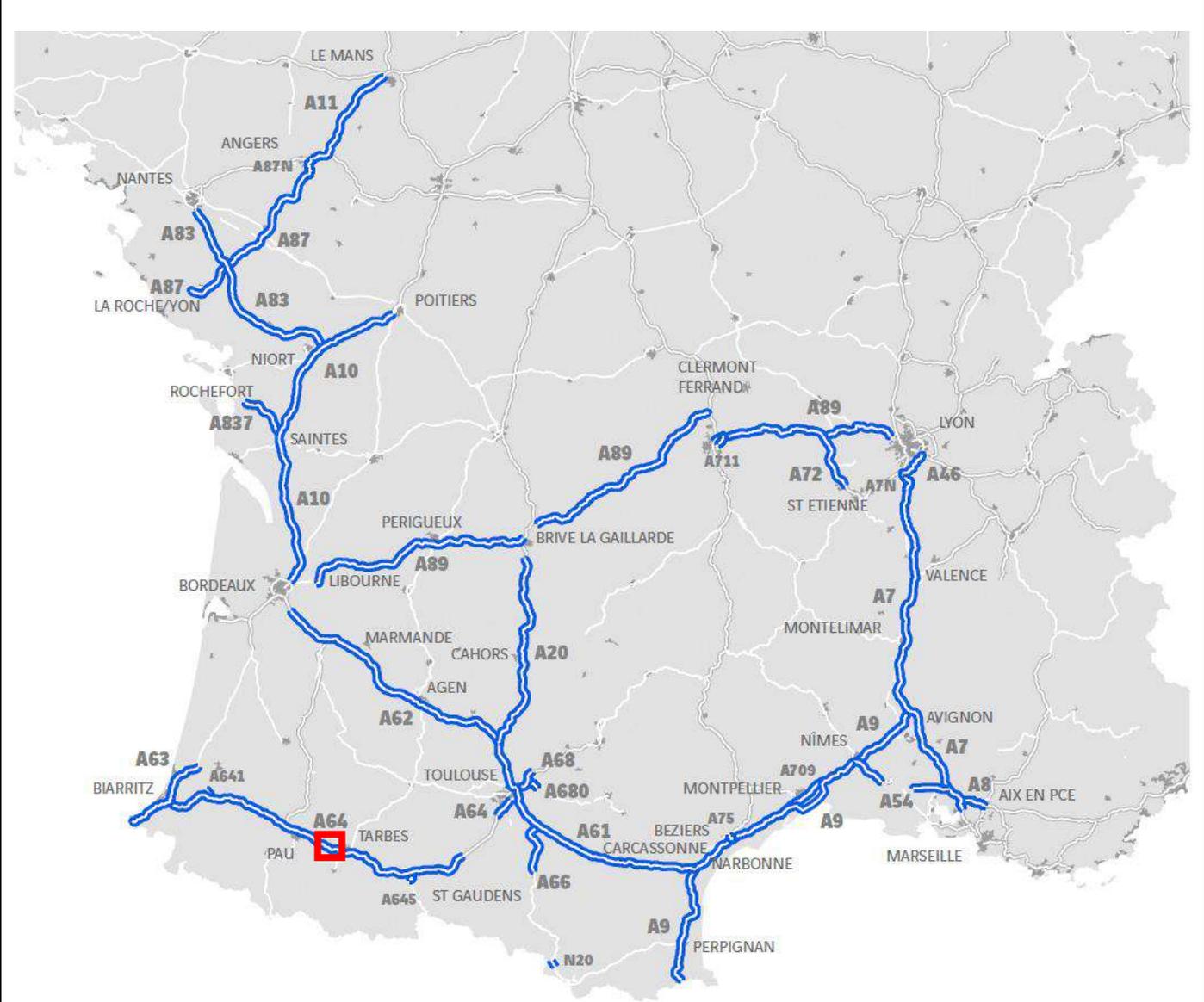


OPERATION : Autoroute A64 – PK 173+900
Coupure section courante pour la traversée d'un convoi exceptionnel
aux accès de service 174 N et 173 S

25 juin 2024



Dossier d'Exploitation Sous Chantier

En application de la notice technique du 14 avril 2016

Indice	Modifications	Emission	Contrôle
0	06/05/2024 – Version initiale	F. MIDAN	P. PETIT
1			

ASF
 District des Pyrénées
www.vinci-autoroutes.com

SOMMAIRE

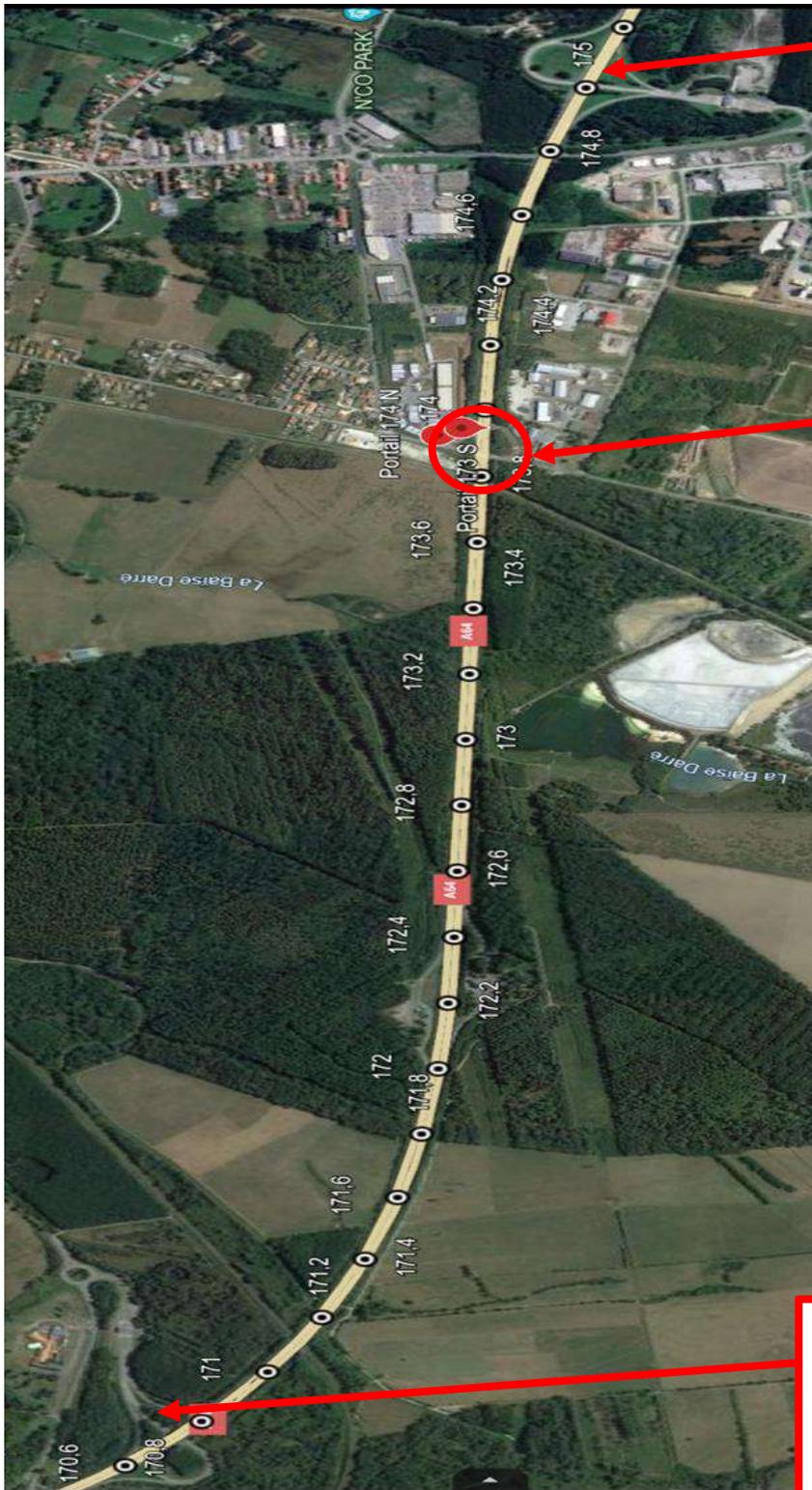
1	Liste des destinataires _____	3
2	Présentation des travaux _____	4
2.1	Plan de situation _____	4
2.2	Contexte _____	5
2.3	Description sommaire des travaux _____	Erreur ! Signet non défini.
2.4	Impact sur l'exploitation de l'autoroute _____	6
2.5	Demande de dérogations _____	6
3	PLANNING ET PHASAGE DES TRAVAUX _____	6
3.1	Planning prévisionnel _____	6
3.2	Phasage des travaux _____	7
3.3	Mesures de déviation _____	8
3.4	Risques/Aléas du chantier _____	8
3.5	Trafic _____	8
4	Informations _____	9
5.	ANNEXES : _____	10

1 LISTE DES DESTINATAIRES

Destinataires du dossier	Adresse	Adresse mail
<i>Pour validation de l'arrêté</i>		
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Pl. du Général Charles De Gaulle 65000 Tarbes	pref-defense-protection-civile@hautes-pyrenees.gouv.fr
<i>Pour demande d'avis</i>		
Conseil départemental des Hautes-Pyrénées	Hôtel du département 6 rue Gaston Manent 65013 TARBES CEDEX 09	exploitation-routes@ha-py.fr
Mairie de Lannemezan	1 Pl. de la République, 65300 Lannemezan	internet@mairie-lannemezan.fr
Mairie de Capvern	1 Place Aragon 65130 Capvern	mairie.capvern@wanadoo.fr
<i>Pour information sur les travaux</i>		
GENDARMERIE NATIONALE PELTON MOTORISE DE TARBES	A64 Echangeur N°12 TARBES OUEST 65420 IBOS	

2 PRESENTATION DES TRAVAUX

2.1 Plan de situation



**Echangeur N°16 de
Lannemezan - sortie
obligatoire sens
Toulouse-Bayonne
+
Entrée interdite
direction Bayonne**

**Accès de service
concernés par la
traversée du convoi.**

**Echangeur N°15 de
Capvern - sortie
obligatoire sens
Bayonne-Toulouse
+
Entrée interdite
direction Toulouse**

2.2 Contexte

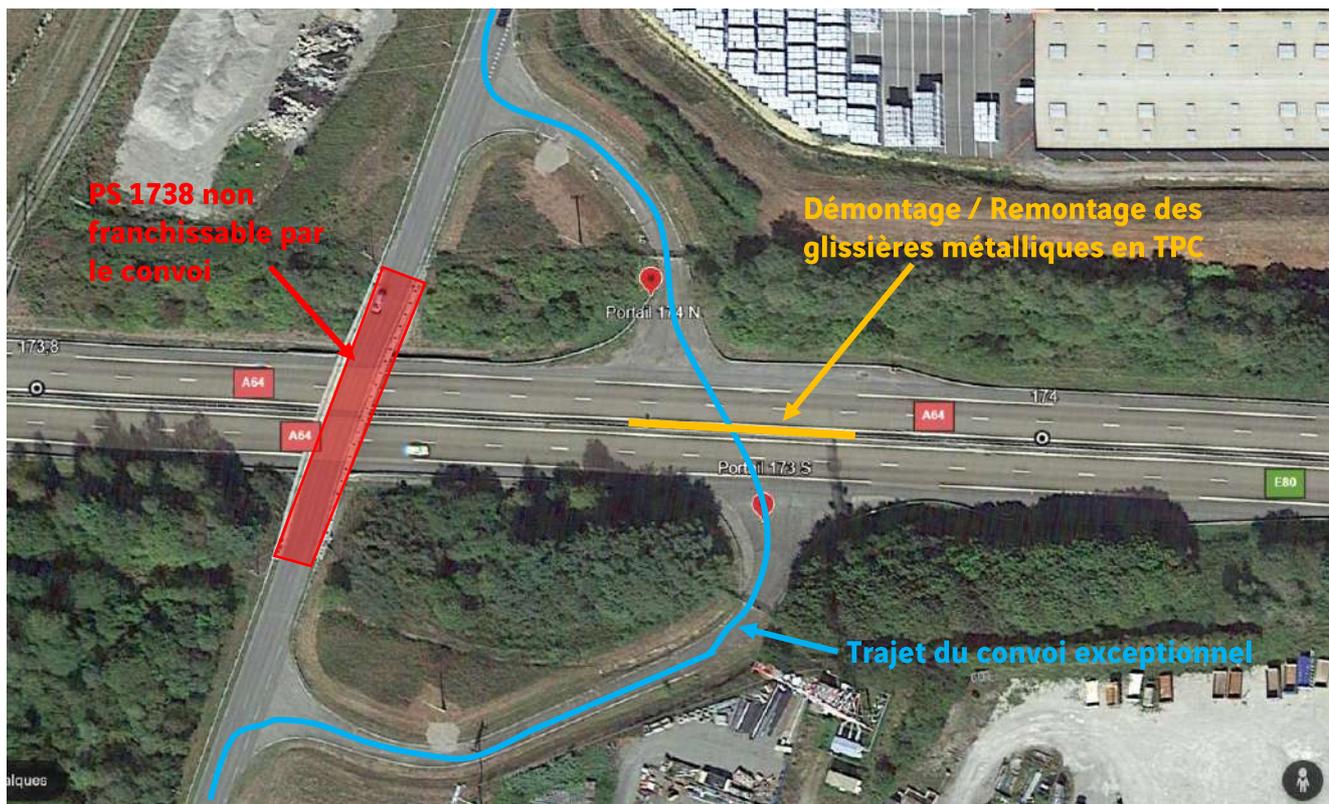
Cette note présente des modifications d'exploitation engendrées sur la circulation publique entre les échangeurs de Capvern (N°15) et de Lannemezan (N°16) au PK 173+900 sur l'autoroute A64 dans le département des Hautes-Pyrénées.

Elle intervient dans le cadre d'un franchissement perpendiculaire de la section courante par un convoi exceptionnel composé de deux ensembles d'environ 280 tonnes chacun.

Ce convoi opéré par la société SCALES transporte deux transformateurs électriques pour le compte de la société RTE en provenance de Bordeaux (33) et à destination d'Arreau (65) au PK 173+900 entre les accès de service 174 N et 173 S situés l'un en face de l'autre.

La traversée de l'A64 par la section courante est inévitable, le Passage Supérieur 1738 (D17 Route des Usines) permettant de franchir cet axe en temps normal ne peut techniquement pas supporter la charge des ensembles.

Bien que la traversée de ces deux convois soit de courte durée, il apparaît nécessaire de mettre en place une coupure de la circulation par un système de sortie obligatoires.



2.3 Impact sur l'exploitation de l'autoroute

Cette opération nécessite une coupure de circulation en section courante de l'A64 par la mise en place de 2 sorties obligatoires l'une à Lannemezan échangeur N°16 pour les véhicules en provenance de Toulouse et à destination de Bayonne et l'autre à Capvern échangeur N°15 pour les véhicules en provenance de Bayonne et à destination de Toulouse.

Les entrées seront également interdites en direction de Toulouse pour l'échangeur N°15 Capvern et en direction de Bayonne pour l'échangeur de n°16 Lannemezan.

Afin d'assurer la traversée du convoi les dispositifs de retenue en TPC (glissières métalliques) seront déposés avant le passage du convoi puis reposés après le passage de ce dernier.

2.5 Demande de dérogations

Afin de réaliser ces travaux nous demandons à déroger aux articles suivants de l'arrêté permanent :

Article 3 – Déviations : Les chantiers non courants ne devront pas entraîner un détournement du trafic sur le réseau secondaire.

Article 10 – Inter-distance : Entre 2 zones de restriction organisées sur la même chaussée, la distance, conformément à la note technique du 14 avril 2006 relative à la coordination des chantiers sur le RRN, on ne devra pas être inférieure à :

20 kilomètres lorsque deux chantiers ne laissent libres qu'une voie de circulation ou si l'un des deux chantiers entraîne un basculement de trafic (quelle que soit la chaussée concernée), l'autre neutralisant au moins une voie de circulation (quelle que soit la chaussée concernée).

3 PLANNING ET PHASAGE DES TRAVAUX

3.1 Planning prévisionnel

Les travaux concernés par ce Dossier d'Exploitation Sous Chantier seront à cheval sur 2 journées du 25/06/2024 au 26/06/2024 avec une date de « secours » du 26/06/2024 au 27/06/2024 prévue en cas d'aléas technique ou climatique.

L'opération nécessite la mise en place de 2 **sorties obligatoires** et par conséquent de la déviation du flux de circulation sur le réseau secondaire :

❖ **Du mardi 25/06/2024 à 22h00 au mercredi 26/06/2024 à 01h00.**

Echangeur N°15 en sens BAYONNE – TOULOUSE

Echangeur N°16 en sens TOULOUSE – BAYONNE

3.2 Phasage des travaux

➤ Mardi 25/06 :

Mise en place des neutralisations de VG pour assurer la dépose des dispositifs de retenue en TPC :

- **Entre le PK 173+400 et le PK 174+100 en sens 1** ⁽¹⁾
- Entre le PK 176+800 et le PK 173+800 en sens 2

Dépose des dispositifs de retenue en TPC au droit du PK 173+900

Mise en place d'une neutralisation de VG et VM en prévision de l'activation de la sortie obligatoire en sens 1 :

- **Entre le PK 166+500 et le PK 170+600 en sens 1** ⁽¹⁾

Fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur N°15 CAPVERN en direction de Toulouse à partir de 22h00.

Fermeture de la bretelle d'entrée de l'échangeur N°16 LANNEMEZAN en direction de Bayonne à partir de 22h00.

Activation des sorties obligatoires dans les deux sens de circulation à partir de 22h00
le 25/06/2024 désactivation des sorties obligatoires et réouverture des bretelles d'entrée dès que possible au plus tard le 26/06/2024 à 01h00.

➤ Mercredi 26/06 :

Repose des dispositifs de retenue en TPC au droit du PK 173+900.

Dépose de la neutralisation de VG et VM ayant servies à la mise en place de la sortie obligatoire en sens 1

- **Entre le PK 166+500 et le PK 170+600 en sens 1** ⁽¹⁾

Dépose des neutralisations de VG ayant servi pour la dépose des dispositifs de retenue en TPC :

- **Entre le PK 173+400 et le PK 174+100 en sens 1** ⁽¹⁾
- Entre le PK 176+800 et le PK 173+800 en sens 2

(1) Balisages nécessitant la dérogation aux inter distances du fait de leur proximité.

3.3 Mesures de déviation

Les usagers en provenance de BAYONNE devront quitter l'A64 au niveau de l'échangeur N°15 de CAPVERN et seront invités à suivre l'itinéraire fléché **S35** conformément à la mesure 35 PGT A64 du département des Hautes-Pyrénées.

Les usagers souhaitant quant à eux entrer sur l'autoroute à l'échangeur N°15 CAPVERN pour prendre la direction de Toulouse, seront invités à suivre la déviation fléchée **S35** afin de rentrer sur l'autoroute à l'échangeur N°16 de LANNEMEZAN.

Les usagers en provenance de TOULOUSE devront quitter l'A64 au niveau de l'échangeur N°16 de LANNEMEZAN et seront invités à suivre l'itinéraire fléché **S36** conformément à la mesure 36 au PGT A64 du département des Hautes-Pyrénées.

Les usagers souhaitant quant à eux entrer sur l'autoroute à l'échangeur N°16 LANNEMEZAN pour prendre la direction de BAYONNE, seront invités à suivre la déviation fléchée **S36** afin de rentrer sur l'autoroute à l'échangeur N°16 de CAPVERN.

3.4 Risques/Aléas du chantier

Les travaux présentent une série de risques listés ci-dessous :

- ❖ Météo : intempéries ne permettant pas la réalisation de l'opération dans de bonnes conditions.
- ❖ Techniques : Pannes mécaniques, retard dans le transit entre le point de départ du convoi et le point de cisaillement avec l'A64.

Pour palier à cela une soirée de secours est prévue entre le 26/06/2024 22h00 et le 27/06/2024 01h00.

3.5 Trafic

Autoroute PK A64

Section sens 1 - Capvern - St Gaudens PK 194,9

Date \ heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	cumul
mar.25/06/2024	35	29	23	28	51	141	298	495	609	639	645	695	596	641	664	736	748	788	651	428	253	136	101	70	9500
mer.26/06/2024	49	31	31	40	51	139	294	430	586	664	725	654	628	596	685	732	752	783	689	499	281	171	104	66	9680
jeu.27/06/2024	41	32	29	35	53	126	321	511	638	673	726	702	613	657	698	748	775	803	663	496	302	171	104	73	9990

Autoroute PK A64

Section sens 2 - St Gaudens - Capvern PK 194,9

Date \ heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	cumul
mar.25/06/2024	71	60	48	41	51	85	221	563	659	649	678	642	599	547	553	688	702	688	577	466	282	174	116	97	9257
mer.26/06/2024	69	62	56	40	47	89	230	532	664	627	719	682	570	567	597	692	740	727	678	529	317	194	139	107	9674
jeu.27/06/2024	89	61	55	41	52	95	244	572	678	683	715	725	601	581	647	741	801	762	700	603	401	231	150	123	10351

4 INFORMATIONS

Les dispositifs pour informer les clients sont :

- Au préalable :
 - Information au Centre d'Information du Traffic et Radio Vinci Autoroutes
 - Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application
 - Le 3605, le service client 24h/24h et 7j/7j (service gratuit + prix d'appel)
 - Fils twitter info trafic
 - Panneaux à message variable mobile disposés aux giratoires des échangeurs de Capvern et Lannemezan.

- En temps réel :
 - Panneaux à Messages Variables des PKs 155 et 161 S1 & 179 S2
 - Panneaux à message variable mobile disposés aux giratoires des échangeurs de Capvern et Lannemezan.
 - Panneaux déviation S35 et S36
 - Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application
 - Le 3605, le service client 24h/24h et 7j/7j (service gratuit + prix d'appel)
 - L'application gratuite Ulys pour smartphone : trafic en temps réel
 - Le site internet www.vinci-autoroutes.com
 - Fils twitter info trafic (selon gêne occasionnée)

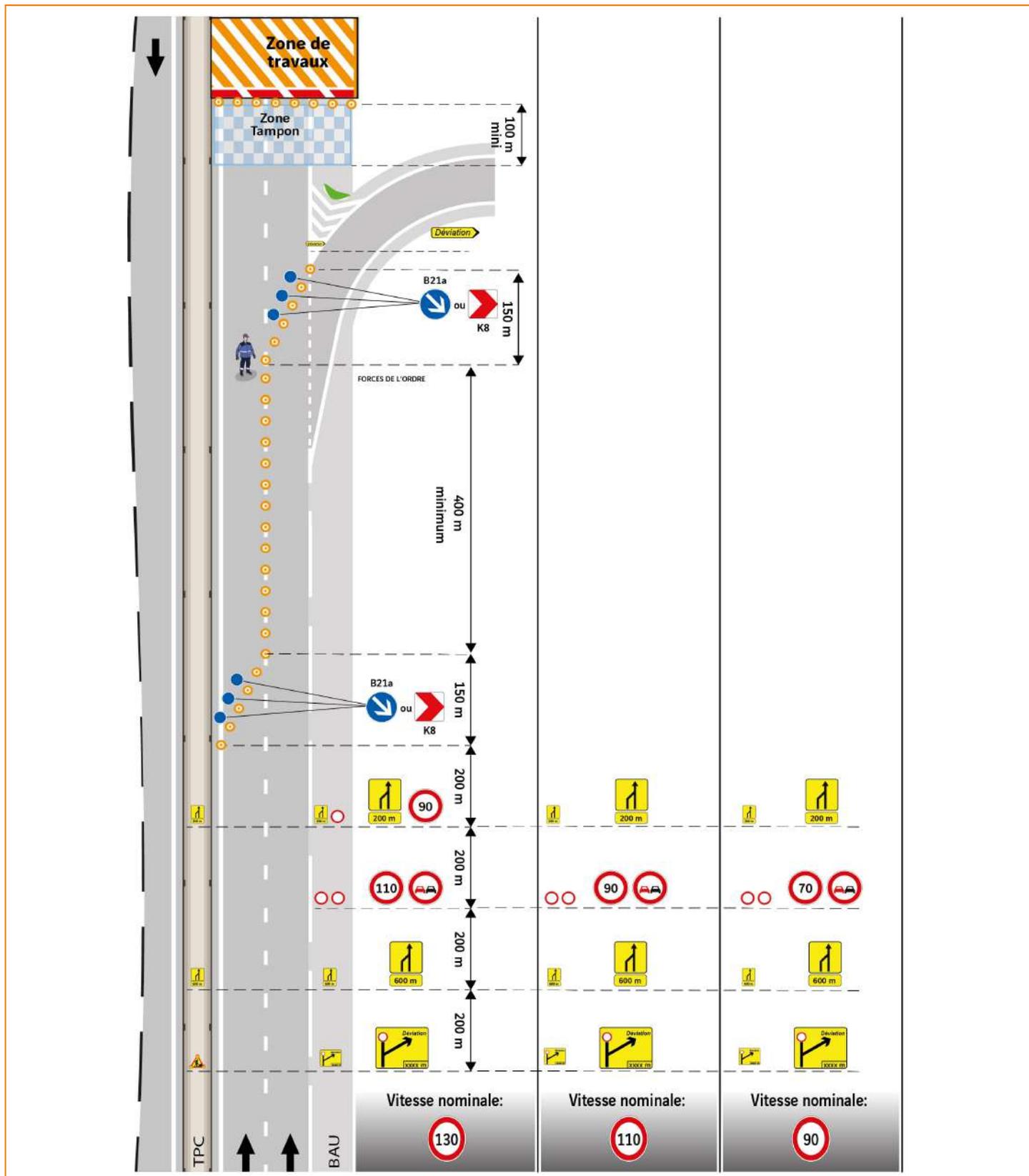
5.ANNEXES :

- **5.1 Planches de balisages**
- **5.2 Déviations suivant PGT A64 Département 65**

TRAVAUX SECTION À 2 VOIES

SORTIE OBLIGATOIRE

T2
.021



REMARQUES

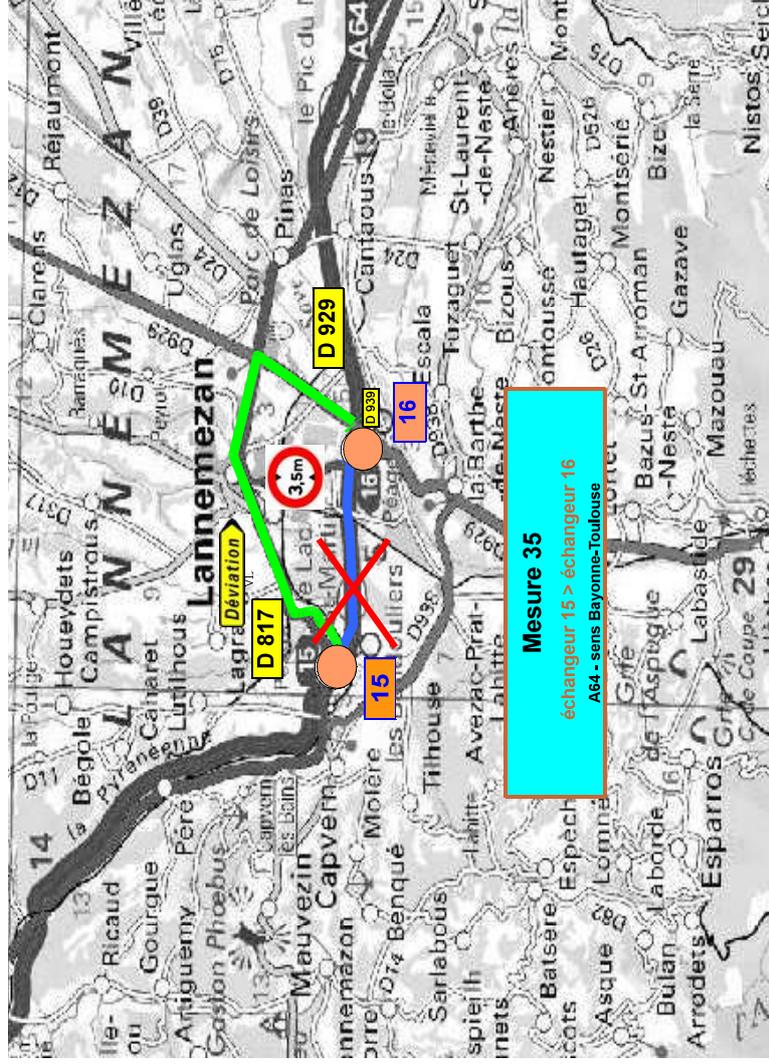
- ☑ Les forces de l'ordre doivent être présentes pour gérer la circulation, sauf dispositions prévues dans l'arrêté permanent chantiers.
- ☑ Un fourgon « bouchon » est à positionner en amont si risque de bouchon.

Départements concernés

HAUTES-PYRENEES

Plan de la déviation

Position de l'événement et itinéraire de déviation



LEGENDE

- Flux de circulation initial
- Flux de circulation VL et PL déviés sans distinction
- Flux de circulation VL déviés
- Flux de circulation PL déviés
- Numéro échangeur A64
- Coupure A64
- Jalonnement de l'itinéraire de déviation
- Mobilisation requise de la Police
- Mobilisation requise de la gendarmerie
- Restriction de gabarit
- Feux à neutraliser
- Embouteillage prévisible

Critères d'activation

- Durée estimée de la coupure > 2 heures
- Itinéraire de déviation viable
- Compatibilité avec un PGT zonal

ET

Modalités de gestion du trafic

- Déviation par l'itinéraire de substitution (D817 itinéraire de déstagement associé)

Ech 15 > D817 jusqu'au giratoire de la Demi-Lune > D929 > D839 > Ech 16

Actions des services

Préfecture /DDT des Hautes-Pyrénées

- Assurer la coordination des gestionnaires routiers en liaison avec les forces de l'ordre
- Activer le PGT, à la demande de VINCI/AUTOROUTES ou du pélabon autoroutier, et diffuser le message :

Pour information à :

- VINCI/AUTOROUTES
- CD 65
- DIRSO / District Ouest
- CORG 65
- PC Zonal

Pour information à :

- SDIS 65
- Maires des communes concernées
- Cellule routière zonale
- PC Zonal

- Prendre l'arrêté préfectoral correspondant aux mesures de gestion du trafic
- Suivre l'événement en coordination avec les services de terrain et informer de l'évolution de la situation, jusqu'à la prise de la mesure.

CORG 65

- Gérer l'incident, fermer l'axe et décider de la mise en place de la déviation, en coordination avec VINCI
- Placer les axes de mise en place de la déviation et faire respecter l'obligation de sortie obligatoire
- Gestion des accès pour les secours
- Surveiller les points particuliers de la déviation

VINCI/AUTOROUTES – Direction Régionale Sud Atlantique Pyrénées

- Demander au Prêt65 coordinateur (DDT65) l'activation du PGT
- Informer la cellule routière zonale de la survenue d'un incident qui va entraîner la mise en place d'une déviation
- Mettre en place la signalisation de sortie obligatoire au niveau du ou des échangeurs concernés
- Informer les usagers sur PMV en sorte de péage et sur radio FM 107.7
- Surveillance de la signalisation
- Mise en œuvre des mesures de débâblage, d'évacuation ou de traitement de la chaussée en vue d'un retour rapide à une situation normale, enlèvement de la signalisation, nettoyage, mise en sécurité et patrouillage de la section avant réouverture

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

- Valider la viabilité de l'itinéraire de déviation
- Signaler à la DDT 65 tout incident sur son réseau nécessitant la levée de la mesure
- Mettre en place la signalisation de déviation sur les D817, D929 et D839

Commune de Lannemezan

- Valider la viabilité de l'itinéraire de déviation sur son territoire
- Signaler à la DDT65 tout incident sur son réseau nécessitant la levée de la mesure

Points particuliers de la déviation

- Cas d'une coupure du sens échangeur n°15 de Capvern vers l'échangeur n°16 de Lannemezan : sur le D817 dans le centre de Lannemezan, occulter au giratoire (D817-D939) la signalisation de priorité (à l'exception de la signalisation de priorité par le D939. En effet, l'arrêt pas soutenable, d'utiliser cet itinéraire) présente un point dur à savoir, un pont sous voûte SNCF de hauteur limitée à 3,60m.

Dispositif de communication

MEDIAS :

- Mise en place d'information des usagers par PMV et par diffusion de communiqués sur la radio FM 107.7
- Site internet Bison Futé
- Radio, presse,

VINCI/AUTOROUTES :

- PMV de VINCI/AUTOROUTES (à préciser)

DIRSO :

- PMV mobile, le cas échéant selon disponibilité (à préciser)

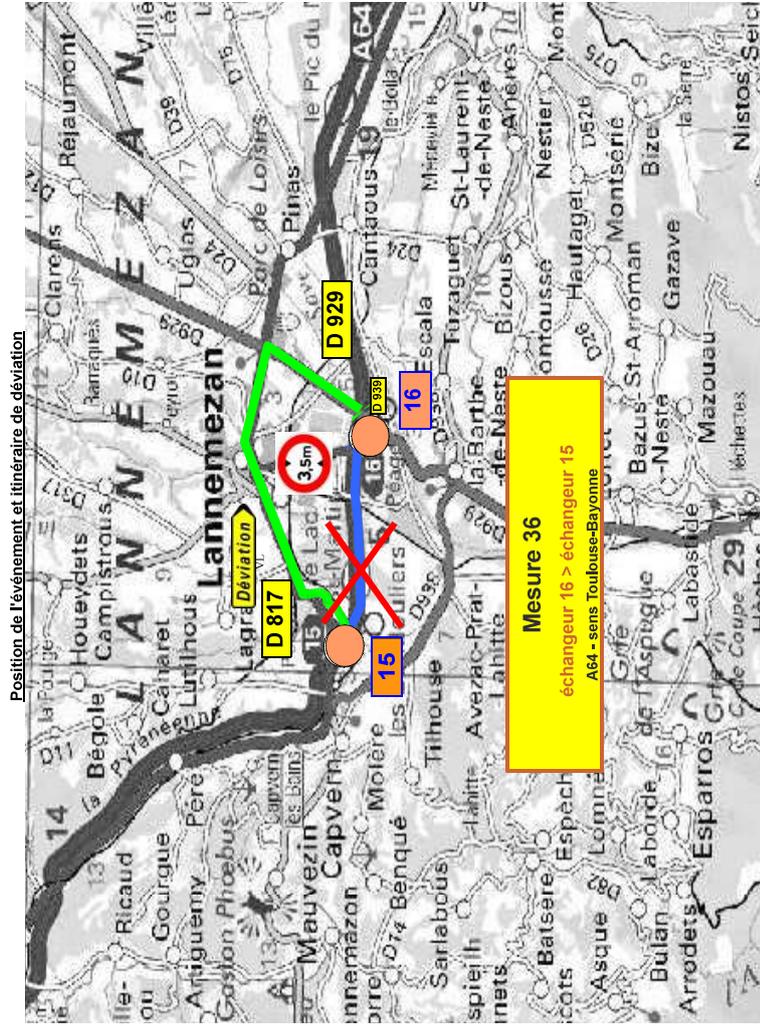
CD 65 :

- PMV mobile, le cas échéant selon disponibilité (à préciser)

Départements concernés

HAUTES-PYRENEES

Plan de la déviation



LEGENDE

- Flux de circulation initial
- Flux de circulation VL et PL déviés sans distinction
- Flux de circulation VL déviés
- Flux de circulation PL déviés
- Numéro échangeur A64
- Coupure A64
- Interdiction de l'itinéraire de déviation
- Mobilisation requise de la Police
- Mobilisation requise de la gendarmerie
- Restriction de gabarit
- Feux à neutraliser
- Embouteillage prévisibles

<p>Critères d'activation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Durée estimée de la coupure > 2 heures <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Itinéraire de déviation viable ■ Compatibilité avec un PGT zonal 	<p>Modalités de gestion du trafic</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déviation par l'itinéraire de substitution (D817 linéaire de téléstaging associé) <p>Ech 16 > D939 > D929> D817 jusqu'au giratoire de la demi-lune > Ech 15</p>	<p>Actions des services</p> <p>Préfecture / DDT des Hautes-Pyrénées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la coordination des gestionnaires routiers en liaison avec les forces de l'ordre ■ Activer le PGT, la demande de VINCI AUTOROUTES ou du pédon autoroutier, et diffuser le message <p>Pour information à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VINCI AUTOROUTES - CD 65 - DRSSO / District Ouest - CORG 65 <p>Pour information à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° des communes concernées - Cellule routière zonale - PC Zonal <ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre l'initiative préfectorale correspondant aux mesures de gestion du trafic ■ Suivre l'évolution en coordination avec les services de terrain et informer de l'évolution de la situation, jusqu'à la levée de la mesure. <p>CORG 65</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gérer l'incident, le cas échéant, et décider de la mise en place de la déviation, en coordination avec VINCI AUTOROUTES, CD 65 ■ Evacuer la zone dès mise en place de la déviation et faire respecter l'obligation de sortie obligatoire ■ Gestion des accès pour les secours ■ Surveiller les points particuliers de la déviation <p>VINCI</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ VINCI AUTOROUTES – Direction Régionale Sud Atlantique Pyrénées ■ Demander au Préfet 65 coordonnateur (DDT65) l'activation du PGT ■ Informer la cellule routière zonale de la survenue d'un incident qui va entraîner la mise en place d'une déviation dans le cadre du PGT d'axe coupure A64 ■ Mettre en place la signalisation de sortie obligatoire au niveau du ou des échangeurs concernés ■ Informer les usagers sur PIV en sortie de péage et sur radio FM 107.7 ■ Surveillance de la signalisation ■ Mise en œuvre des mesures de téléstaging, d'activation ou de traitement de la coupure en vue d'une évacuation normale et ultérieure de la signalisation, nettoyage, mise en sécurité et patrouillage de la section avant rouverture 	<p>Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Valider la viabilité de l'itinéraire de déviation ■ Signaler à la DDT 65 tout incident sur son réseau nécessitant la levée de la mesure ■ Mettre en place la signalisation de déviation sur les D817, D929 et D939 <p>Commune de Lannemezan</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Valider la viabilité de l'itinéraire de déviation sur son territoire ■ Signaler à la DDT65 tout incident sur son réseau nécessitant la levée de la mesure
---	--	--	---

Points particuliers de la déviation

Dispositif de communication

MEDIAS :

- Mise en place d'information des usagers par PIV et par diffusion de communiqués sur la radio FM 107.7
- Site internet Bien Fûté
- Radio, presse, ...

VINCI AUTOROUTES :

- PIV de VINCI AUTOROUTES (à préciser)

DIRSO :

- PIV mobile, le cas échéant selon disponibilité (à préciser)

CD 65 :

- PIV mobile, le cas échéant selon disponibilité (à préciser)